



19140

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'An deux mil VINGT TROIS le **TREIZE AVRIL** à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Michel PLAZANET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2023

PRÉSENTS : Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie Françoise DUPUY

Ordre du jour

1. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes
2. Affectation des résultats de l'exercice 2022 (budget principal et budgets annexes)
3. Vote des taux des taxes directes locales pour 2023 (état 1259)
4. Participation aux dépenses de la FDEE19 – choix du mode de recouvrement -
5. Vote des budgets 2023 – budget principal et budgets annexes -
6. Répartition des subventions aux associations pour 2023
7. Affaires diverses

Madame Claire NONY donne lecture du procès-verbal de la séance du 13 mars 2023

Il est ensuite passé à l'ordre du jour :

013/2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUET
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

- **BUDGET PRINCIPAL** -

-

Madame Claire NONY, Maire Adjointe, rappelle aux membres de l'assemblée que, dans l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier est tenu d'établir un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, justifiant de l'exécution du budget, et qui doit être en stricte concordance avec le compte administratif.

Il est aujourd'hui soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2022 du **BUDGET PRINCIPAL** ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et

celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer
 - **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 **du BUDGET PRINCIPAL** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - **Statuant** sur la comptabilité es valeurs inactives,
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**
- **APPROUVE** le compte de gestion **du BUDGET PRINCIPAL** dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, et **DÉCLARE** qu'il **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

014/2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUET
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU -

Madame Claire NONY, Maire Adjointe, rappelle aux membres de l'assemblée que, dans l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier est tenu d'établir un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, justifiant de l'exécution du budget, et qui doit être en stricte concordance avec le compte administratif.

Il est aujourd'hui soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2022 **du BUDGET ANNEXE DE L'EAU** ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
 - Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer
 - **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 **du BUDGET ANNEXE DE L'EAU** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - **Statuant** sur la comptabilité es valeurs inactives,
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**
- **APPROUVE** le compte de gestion **du BUDGET ANNEXE DE L'EAU** dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, et **DÉCLARE** qu'il **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

015/2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUET
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022
- BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT -

Madame Claire NONY, Maire Adjointe, rappelle aux membres de l'assemblée que, dans l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier est tenu d'établir un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, justifiant de l'exécution du budget, et qui doit être en stricte concordance avec le compte administratif.

Il est aujourd'hui soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2022 du **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT** ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
 - Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer
 - **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 du **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - **Statuant** sur la comptabilité es valeurs inactives,
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**
- **APPROUVE** le compte de gestion du **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT** dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, et **DÉCLARE** qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

016/2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUET
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022
- BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES -

Madame Claire NONY, Maire Adjointe, rappelle aux membres de l'assemblée que, dans l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier est tenu d'établir un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, justifiant de l'exécution du budget, et qui doit être en stricte concordance avec le compte administratif.

Il est aujourd'hui soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2022 du **BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES** ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer
- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 du **BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- **Statuant** sur la comptabilité es valeurs inactives,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- **APPROUVE** le compte de gestion du **BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES** dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, et **DÉCLARE** qu'il **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

017/2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUET
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LES DÉLIBÉRATIONS RELATIVES A L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire rappelle que la délibération d'approbation du compte administratif doit attester de sa concordance avec le compte de gestion du comptable.

Par ailleurs, il précise que, dans sa circulaire en date du 08 mars 2023, Monsieur le Préfet de la Corrèze rappelle différentes dispositions en matière de prise de décisions budgétaires et d'élaboration des documents s'y rapportant.

« Ainsi, le compte administratif est voté hors de la présence du Maire. Il peut assister à la discussion mais devra impérativement se retirer au moment du vote. Le Maire ne peut présider la séance, l'assemblée délibérante élit alors son président. Le Maire ne peut pas être comptabilisé comme membre présent pour le calcul du quorum, ni signer le compte administratif. Il est à noter aussi que le Maire ne peut recevoir ou donner délégation de signature pour ce vote. D'autre part, le compte administratif est adopté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption (L.1612-12 du CGCT). Les abstentions ne constituent pas des votes contre l'adoption du compte administratif. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ÉLIT** Madame Claire NONY, 1^{ère} adjointe au Maire, comme Présidente de séance pour l'ensemble des délibérations relatives aux comptes administratifs (budget principal et budgets annexes)
- **PRÉCISE** que pour toutes les autres délibérations prises lors de cette séance, Monsieur Michel PLAZANET, Maire, assurera la Présidence

N° SIRET : 21190600300077
 Etablissement : SERVICE POMPES FUNEBRES
 Budget : MAIRIE DE CONDAT/GX

COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2022
 Page n° 1

Odyssée Informatique - ADONIS 9.66B
 Département : CORREZE
 Poste Comptable : TRESORERIE
 Date d'Édition : 17/04/2023

Delib n° J8/2023

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 13/04/2023 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice = 11
 Nombre de membres présents = 10
 Nombre de suffrages exprimés = 10
 VOTES : Contre = 0 Pour = 10 Abstentions = 0
 Date de convocation : 07/04/2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claire NONY, Maire Adjointe
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Michel PLAZANET, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	480,00	480,00				
TOTAUX	480,00	480,00			480,00	480,00
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	480,00	480,00			480,00	480,00
RESULTATS DEFINITIFS					480,00	480,00

- * Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.
- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :
 Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUET

Cachet :



Pour expédition conforme,
 Le Maire,

Claire NONY
 Maire-Adjointe

[Signature]

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
 019-211906003-20230413-019-2023-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Révisé par le préfet : 20/04/2023
 Archivage : 21/04/2023

N° SIRET : 21190600300051
 Etablissement : SERVICE ASSAINISSEMENT
 Budget : MAIRIE DE CONDAT/GX

COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2022
 Page n° 1

Odyssée Informatique - ADONIS 9.66B
 Département : CORREZE
 Poste Comptable : TRESORERIE
 Date d'Édition : 17/04/2023

Delib n° J9/2023

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 13/04/2023 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice = 11
 Nombre de membres présents = 10
 Nombre de suffrages exprimés = 10
 VOTES : Contre = 0 Pour = 10 Abstentions = 0
 Date de convocation : 07/04/2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claire NONY, Maire Adjointe
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Michel PLAZANET, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 959,48		20 323,39		22 282,87
Opérations de l'exercice	26 221,23	29 431,21	15 596,15	19 701,00	41 817,38	49 132,21
TOTAUX	26 221,23	31 390,69	15 596,15	40 024,39	41 817,38	71 415,08
Résultats de clôture		5 169,46		24 428,24		29 597,70
Restes à réaliser			8 000,00		8 000,00	
TOTAUX CUMULES	26 221,23	31 390,69	23 596,15	40 024,39	49 817,38	71 415,08
RESULTATS DEFINITIFS		5 169,46		16 428,24		21 597,70

- * Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.
- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :
 Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Marline MOLLE, Alexis DROUET

Cachet :



Pour expédition conforme,
 Le Maire,

Claire NONY
 Maire Adjointe

[Signature]

N° SIRET : 21190600300085
 Etablissement : SERVICE DE L'EAU
 Budget : MAIRIE DE CONDAT / GX
COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2022
 Page n° 1
 Département : CORREZE
 Poste Comptable: TRESORERIE
 Date d'Édition : 17/04/2023
 ODYSSEE Informatique - ADONIS 9.66B

Delib n° 80/2023

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 13/04/2023 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice = 11
 Nombre de membres présents = 10
 Nombre de suffrages exprimés = 10
 VOTES : Contre = 0 Pour = 10 Abstentions = 0
 Date de convocation : 07/04/2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claire NONY, Maire adjointe
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Michel PLAZANET, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		41 284,72		166 224,75		207 509,47
Opérations de l'exercice	112 674,25	113 778,20	23 975,59	30 098,58	136 649,84	143 876,78
TOTAUX	112 674,25	155 062,92	23 975,59	196 323,33	136 649,84	351 386,25
Résultats de clôture		42 388,67		172 347,74		214 736,41
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	112 674,25	155 062,92	23 975,59	196 323,33	136 649,84	351 386,25
RESULTATS DEFINITIFS		42 388,67		172 347,74		214 736,41

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrits sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUOT

Cachet :



Pour expédition conforme,
 Le Maire,

Claire NONY
 Maire Adjointe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 019-21196001-20230413-0002023-DE
 Accusé certifié électronique
 Révisé en date du 20/04/2023
 Révisé le 11/03/2023

N° SIRET : 21190600300010
 Etablissement : MAIRIE DE CONDAT/GANAV
 Budget : BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2022
 Page n° 1
 Département : CORREZE
 Poste Comptable: TRESORERIE D'UZERCHE
 Date d'Édition : 17/04/2023
 ODYSSEE Informatique - CIRCEA 9.66B

Delib n° 21/2023

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 13/04/2023 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice = 11
 Nombre de membres présents = 10
 Nombre de suffrages exprimés = 10
 VOTES : Contre = 0 Pour = 10 Abstentions = 0
 Date de convocation : 07/04/2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claire NONY
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Michel PLAZANET, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		305 273,00		132 719,30		437 992,30
Opérations de l'exercice	436 619,92	518 127,66	200 236,08	35 361,24	636 856,00	553 488,90
TOTAUX	436 619,92	823 400,66	200 236,08	168 080,54	636 856,00	991 481,20
Résultats de clôture		386 780,74		32 155,54		354 625,20
Restes à réaliser			41 269,00	25 324,00	41 269,00	25 324,00
TOTAUX CUMULES	436 619,92	823 400,66	241 505,08	193 404,54	678 125,00	1 016 805,20
RESULTATS DEFINITIFS		386 780,74	48 100,54			338 680,20

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUOT

Cachet :



Pour expédition conforme,
 Le Maire,

Claire NONY
 Maire Adjointe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 019-21196001-20230413-00112023-DE
 Accusé certifié électronique
 Révisé en date du 20/04/2023
 Révisé le 11/03/2023

N° SIRET : 21190600300010	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CORREZE
Etablissement : MAIRIE DE CONDAT/GANAV	Année 2022	Poste Comptable: TRESORERIE D'UZERCHE
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date d'Édition : 17/04/2023

Délib n° 24/2023

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 13/04/2023 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Contre =0	Pour =10
Abstentions =0	
Date de convocation :	07/04/2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Claire NONY après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Michel PLAZANET, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	386 780,74
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (518 127,66 - 436 619,92)	81 507,74
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	305 273,00
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-32 155,54
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (35 361,24 - 200 236,08)	-164 874,84
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	132 719,30
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (25 324,00 - 41 269,00)	-15 945,00
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-48 100,54
décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	48 100,54
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	338 680,20
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUET

Cachet :



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Claire NONY
Maire Adjointe

025/2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUET
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Monsieur le Maire **présente** au conseil municipal l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259)

Pour mémoire, il **rappelle** les taux fixés pour 2022 par délibération du 13 avril 2022 :

- Taxe foncière (bâti) 29,35 %
- Taxe foncière (non bâti) 55,28 %

Auxquels se rajoute le taux de TH pour les résidences secondaires

- Taxe habitation 13,45%

et **demande** au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux à appliquer pour 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE le maintien des taux pour 2023 sans aucune variation**
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération
- **DIT** qu'un travail de mise à jour du classement du bâti devra toutefois être entrepris

026/2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUET
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : PARTICIPATION FISCALISÉE AUX DÉPENSES DES SYNDICATS DE COMMUNES 2023

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier en date du 16 février 2023 adressé par les Services Préfectoraux qui indique que la quote-part de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX due à la **Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze** s'élève à **7 117,46 € pour l'année 2023**

Il rappelle qu'en application de l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement de ces impôts ne peut être poursuivie que si le Conseil Municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** le principe de participation fiscalisée et donc la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme fixée par la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze à savoir **7 117,46 €**.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

027/2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUET
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : VOTE DU BUDGET 2023 – Service des pompes funèbres –

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2023 du **SERVICE DES POMPES FUNEBRES** de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX dont l'équilibre général se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 000,00	1 000,00
Total du budget	1 000,00	1 000,00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**

- **APPROUVE** le budget primitif du **SERVICE DES POMPES FUNEBRES** de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX arrêté en dépenses et recettes à 1 000,00 € en section de fonctionnement

028/2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUET
CONTRE	-----
ABST.	Jean Claude JABEAU, -----

OBJET : VOTE DU BUDGET 2023 – SERVICE ASSAINISSEMENT –

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2022, Monsieur le Maire rappelle la délibération d'affectation des résultats votée lors de cette même séance.

Et **propose** au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2023 du **SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT** de la Commune de CONDAT-SUR-GANA VEIX dont l'équilibre général se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Opérations réelles	10 773,81	15 813,35
Opérations d'ordre	19 701,00	9 492,00
Résultat reporté	0	5 169,46
	30 474,81	30 474,81
Investissement		
Opérations réelles	26 637,24	0
Opérations d'ordre	9 492,00	19 701,00
Résultat reporté		24 428,24
Restes à réaliser	8 000,00	
	44 129,24	44 129,24
Total du budget	74 604,05	74,604,05

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **par 10 voix pour et 1 abstention** - :Vu l'affectation des résultats de l'exercice 2022

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du **SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT** de la Commune de CONDAT-SUR-GANA VEIX arrêté en dépenses et recettes à 30 474,81 € en section de fonctionnement et 44 129,24 € € en section d'investissement

029/2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUET
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : VOTE DU BUDGET 2023 – SERVICE DE L'EAU –

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2022, Monsieur le Maire rappelle la délibération d'affectation des résultats votée lors de cette même séance.

Et **propose** au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2023 du **SERVICE DE L'EAU** de la Commune de CONDAT-SUR-GANA VEIX dont l'équilibre général se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Opérations réelles	114 590,98	93 785,31
Opérations d'ordre	28 686,00	7 103,00
Résultat reporté	0	42 388,67
	143 276,98	143 276,98

Investissement		
Opérations réelles	193 930,74	0
Opérations d'ordre	7 103,00	28 686,00
Résultat reporté		172 347,74
Restes à réaliser	0	
	201 033,74	201 033,74
Total du budget	344 310,72	344 310,72

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vu l'affectation du l'exercice 2022

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du **SERVICE DE L'EAU** de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX arrêté en dépenses et recettes à 143 276,98 € en section de fonctionnement et 201 033,74 € en section d'investissement

030/2023

POUR	Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUET
CONTRE	-----
ABST.	-----

OBJET : VOTE DU BUDGET 2023 – BUDGET PRINCIPAL –

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2022, Monsieur le Maire rappelle la délibération d'affectation des résultats votée lors de cette même séance.

Et **propose** au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2023 du **BUDGET PRINCIPAL** de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX dont l'équilibre général se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Opérations réelles	668 451,70	505 228,00
Opérations d'ordre	174 765,50	0
Résultat reporté	0	338 680,20
	843 908,20	843 908,20
Investissement		
Opérations réelles	323 953,50	196 597,54
Opérations d'ordre	0	175 456,50
Résultat reporté	32 155,54	
Restes à réaliser	41 269,00	25 324,00
	397 378,04	397 378,04
Total du budget	1 241 286,24	1 241 286,24

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vu l'affectation des résultats de l'exercice 2022

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du **BUDGET PRINCIPAL** de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX arrêté en dépenses et recettes à 843 908,20 € en section de fonctionnement et 397 378,04 € en section d'investissement

031/2023**OBJET : RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2023**

Suite à l'approbation du budget primitif 2023 du **BUDGET PRINCIPAL**, Monsieur le Maire propose de procéder, comme chaque année, à la répartition des subventions versées aux associations.

Après avoir pris connaissance des demandes reçues et en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote à main levée pour l'attribution des subventions.

Comité des fêtes de CONDAT

Attribution à l'unanimité d'une subvention de 800,00 €

Association Gym Loisirs

Attribution par 10 voix POUR d'une subvention de 150,00 €

L'épouse de Monsieur le Maire étant présidente de cette association

Celui-ci ne prend part ni aux débats, ni au vote

Comice agricole cantonal

Attribution à l'unanimité d'une subvention de 100,00 €

Association des Parents d'Élèves de CONDAT (APE)

Attribution à l'unanimité d'une subvention de 500,00 €

Association Communale de Chasse de CONDAT

Attribution par 10 voix POUR et 1 abstention d'une subvention de 500,00 €

Pour : Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL

Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Ghislaine

LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUET

Abstention : Marie Françoise DUPUY

Jeunesses Musicales de France

Attribution à l'unanimité d'une subvention de 100,00 €

Secours Populaire

Attribution par 10 voix POUR et 1 abstention d'une subvention de 150,00 €

Pour : Michel PLAZANET, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL

Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine

LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUET

Abstention : Claire NONY

Pupilles Sapeurs-Pompiers

Attribution par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE d'une subvention de 50,00 €

Pour : Michel PLAZANET, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL

Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine

LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUET

Contre : Claire NONY

USEP

Attribution à l'unanimité d'une subvention de 100,00 €

Prévention routière

Attribution par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE d'une subvention de 50,00 €

Pour : Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL

Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine

LAVAUD STOTE, Martin MOLLE,

Contre : Alexis DROUET

Bibliobus de la Corrèze

Attribution par 9 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION d'une subvention de 100,00 €

Pour : Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL

Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine

LAVAUD STOTE,

Contre : Martin MOLLE

Abstention : Alexis DROUET

Basket Club Uzerchois

Attribution à l'unanimité d'une subvention de 50,00 €

Total réparti 2 650,00 €

Total budgété 8 000,00 €

Reste en cas de besoin 5 350,00 €

Téléthon

Lieutenants de Louveterie

APAJH

Ligue contre le cancer

Unanimité CONTRE

Solidarité Paysans

Refus d'attribution d'une subvention par 7 voix CONTRE, 2 voix POUR et 1 ABSTENTION

Pour : Michel PLAZANET, Martin MOLLE

Contre : Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Serge CHASSAGNE, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Alexis DROUET

Abstention : Jean-Claude JABEAU

Atelier Animétoilé

Refus d'attribution d'une subvention par 6 voix CONTRE, 4 voix POUR et 1 ABSTENTION

Pour : Michel PLAZANET, Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Alexis DROUET

Contre : Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE,

Abstention : Martin MOLLE

NAFSEP (sclérose en plaques)

Refus d'attribution d'une subvention par 8 voix CONTRE, 2 voix POUR et 1 ABSTENTION

Pour : Michel PLAZANET, Michel DESSENNE

Contre : Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Alexis DROUET, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE

Abstention : Claire NONY,

SOS Violences conjugales

Refus d'attribution d'une subvention par 10 voix CONTRE et 1 ABSTENTION

Contre : Michel PLAZANET, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE

Serge CHASSAGNE, Jean-Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUET

Abstention : Claire NONY,

Association de Faugeras

Refus d'attribution d'une subvention par 9 voix CONTRE et 2 voix POUR

Contre : Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE

Jean-Claude JABEAU, Marie Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Martin MOLLE, Alexis DROUET

Pour : Michel PLAZANET, Serge CHASSAGNE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ARRÊTE** la liste des subventions attribuées telle que précisée au-dessus
- **DIT** que celle-ci pourra être revue en cours d'année
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour verser dans un premier temps les subventions attribuées par cette délibération

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10 -

RECAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS :

- 013-2023 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL
- 014-2023 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 – SERVICE DE L'EAU
- 015-2023 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022- ASSAINISSEMENT
- 016-2023 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022- POMPES FUNEBRES
- 017- 2023 – ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LES DÉLIBÉRATIONS RELATIVES A L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGET ANNEXES
- 018-2023 – COMPTE ADMINISTRATIF POMPES FUNEBRES EXERCICE 2022
- 019-2023 – COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT EXERCICE 2022
- 020-2023 – COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DE L'EAU EXERCICE 2022
- 021-2023 – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2022
- 022-2023 – AFFECTATION DES RÉSULTATS ASSAINISSEMENT
- 023-2023 – AFFECTATION DES RÉSULTATS SERVICE DE L'EAU
- 024-2023 – AFFECTATION DES RÉSULTATS BUDGET PRINCIPAL
- 025-2023 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023
- 026-2023 – PARTICIPATION FISCALISÉE AUX DÉPENSES DES SYNDICATS DE COMMUNES 2023

027-2023 – BUDGET 2023 – SERVICE DES POMPES FUNEBRES
028-2023 – BUDGET 2023 – SERVICE ASSAINISSEMENT
029-2023 – BUDGET 2023 – SERVICE DE L'EAU
030-2023 – BUDGET 2023 – BUDGET PRINCIPAL
031-2023 – RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2023

La secrétaire de séance
Marie-Françoise DUPUY

Le Maire
Michel PLAZANET

